



VILLE D'ANDENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre  
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins  
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux  
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

**10.3. OBJET : TRANS&WALL - Assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2021 - Mandats de vote**

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1<sup>er</sup>, L1122-30, L1523-12 § 1<sup>er</sup> et § 1/1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'affiliation, en date du 4 novembre 2019, de la Ville d'ANDENNE à TRANS&WALL, issue de la scission de l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz ;

Vu sa délibération du 4 novembre 2019 portant désignation des représentants de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de TRANS&WALL, à savoir en l'occurrence MM. Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Echevins, Marie-Christine MAUGUIT, Philippe RASQUIN et Etienne SERMON, Conseillers communaux ;

Vu le courrier du 2 novembre 2021 de TRANS&WALL annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'intercommunale le mercredi 22 décembre 2021, à 19h00 dans le bâtiment de l'A.I.E.G (salle du 2<sup>ème</sup> étage) sis rue des Marais, n°11 à SEILLES ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée, lequel est le suivant :

1. Plan stratégique 2022-2024 ;
2. Emission de nouvelles actions de catégorie A ;
3. Contrôle du respect de l'obligation visée dans le CDLD à l'article L1532-1 bis § 1<sup>er</sup> : *"les intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formation relatifs à leurs domaines d'activité afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des administrateurs"* ;

Sur la proposition du Collège communal,

**ARRETE A L'UNANIMITE**

**Article 1er**

Un mandat de vote est donné aux représentants prédésignés pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2021 :

Point 1. : Plan stratégique 2022-2024

Résultat du vote :

27 OUI – 0 NON – 0 abstention

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2. : Emission de nouvelles actions de catégorie A

Résultat du vote :

27 OUI – 0 NON – 0 abstention

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3. : Contrôle du respect de l'obligation visée dans le CDLD à l'article L1532-1 bis § 1er : "les intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formation relatifs à leurs domaines d'activité afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des administrateurs"

Résultat du vote :

27 OUI – 0 NON – 0 abstention

**Mandat de vote** délivré aux délégués communaux : **positif**

## **Article 2**

L'attention des délégués communaux est attirée sur les dispositions de l'article L1523-12 § 1<sup>er</sup> du Code de la démocratie locale et de la décentralisation suivant lesquelles les délégués communaux sont tenus de rapporter à l'assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil communal sur chaque point à l'ordre du jour.

Ce mandat de vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 22 décembre 2021, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec les mêmes points à l'ordre du jour, si celle du 22 décembre 2021 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

## **Article 3**

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à TRANS&WALL, ainsi qu'aux délégués communaux.

***Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.***

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général,**

**Le Président,**

**(s) Ronald GOSSIAUX**

**(s) Philippe RASQUIN**

**Le Directeur général,**  
  
**Ronald GOSSIAUX**

**Pour extrait conforme,**



**Le Bourgmestre,**  
  
**Claude EERDEKENS**